

**COMMUNAUTE DE COMMUNES  
DES BARONNIES EN DROME PROVENÇALE**

**REGISTRE des DÉLIBÉRATIONS  
CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
Séance du 10 septembre 2024 à 18h00 à Buis-les-Baronnies**

Le Conseil communautaire, convoqué le 4 septembre 2024 par le Président, M. Thierry DAYRE, s'est réuni en session ordinaire dans la salle des fêtes La Palun à Buis-les-Baronnies.

**Secrétaire de séance :** Madame Fabienne BARBANSON

**Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance :** 97

**Nombre de voix délibératives :** 68

**Etaient présents : 57 (dont 5 suppléants)**

Éric RICHARD - Lionel FOUGERAS - Christian THIRIOT - Daniel CHARRASSE - Sébastien BERNARD - Pascale ROCHAS - Michel TREMORI - Philippe CAHN - Jean-Michel LAGET - Laurence CHAUDET - Yoann GRONCHI - Denis CONIL - Patricia GIELLY – Eric LYOBARD - Michel VINCENT (suppléant) - Pascal CIRER-METHEL - Michel GREGOIRE - Philippe LEDESERT - Augustin CLEMENT - Roland PEYRON - Stéphane DECONINCK - Gérard CHAPPON (suppléant) - Aurore AMOURDEDIEU - Martine BERGER-SABATIER - Monique BOTTINI - Christian CARRERE - Pierre COMBES - Thierry DAYRE - Jean-Luc GREGOIRE - Marie-Christine LAURENT - Aurélie LOUPIAS - Nadia MACIPE - Jean-Jacques MONPEYSSSEN - Odile PILOZ - Christian TEULADE - Roger VIARSAC - Mireille QUARLIN - Marie-Thérèse CHAUVET (suppléante) - Alain MONGE - Alan PUSTOCH - Martial BONNEFOY - Olivier SALIN - Marc BOMPARD - Fabienne BARBANSON - Jean GARCIA - Alain LABROT - Christelle RUYSSCHAERT - Muriel BREDY - Alain FRACHINOUS - Christine ROUSSIN - Alexandre PENIGAUT - Claude BAS - Jessica PERRAUD-JARJAYE (suppléante) - Alain NICOLAS - Eliane GAUTHIER - Gérard NELH (suppléant) - Claude SOMAGLINO

**Etaient absents ou excusés : 34**

Marc HAMARD - Gines ACHAT - José FERNANDES - Rémy CLEMENT - Juliette HAÏM - Sébastien ROUSTAN - Gérard TRUPHEMUS - Sébastien DUPOUX - Mathieu ANDRE - Jérôme BOMPARD - Jean-Marc PELACUER - Lionel ESTEVE - Monique BALDUCHI - Brigitte DUC - Laurent CHAREYRE - Christian CORNILLAC - KLEIN Laurent - Stéphanie POUYET - Didier GILLET - Sylvie GARNERO - Géraud BONTOUX - Didier LAFFITTE - Isabelle TEISSEYRE - Serge ROUX - Gilles RAVOUX - Gilbert MORIN - Annelise FAREL - Jean-Louis NICOLAS - Didier GIREN - Véronique CHAUVET - Marie-Noëlle ARMAND - Jean-Claude GRAS - Gérard PEZ - Jacques NIVON

**Excusés ayant donné pouvoir : 11**

Annie FEUILLAS a donné pouvoir à Gérard CHAPPON - François GROSS a donné pouvoir à Christelle RUYSSCHAERT - André DONZE a donné pouvoir à Sébastien BERNARD - Odile TACUSSEL a donné pouvoir à Alain NICOLAS - Florence BOUNIN a donné pouvoir à Christian CARRERE - Pascal LANTHEAUME a donné pouvoir à Aurélie LOUPIAS - Didier ROUSSELLE a donné pouvoir à Roger VIARSAC - Thierry TATONI a donné pouvoir à Jean-Luc GREGOIRE - Claude CHAMBON a donné pouvoir à Jean GARCIA - Sylvie BOREL a donné pouvoir à Olivier SALIN - Marie-Pierre MONIER a donné pouvoir à Thierry DAYRE

Développement touristique - Drôme Provençale

Rapporteur : Sébastien BERNARD

**Tourisme**

**175-2024 Renouvellement de la demande de classement de l'Office de tourisme communautaire en catégorie 1**

**Vu** la loi n° 92-1341 du 23 décembre 1992 portant répartition des compétences dans le domaine du tourisme ;

**Vu** la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) ;

**Vu** les statuts de la Communauté de communes des Baronnies en Drôme Provençale en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2017 ;

**Vu** les statuts de l'Office de tourisme communautaire des Baronnies en Drôme Provençale approuvés le 24 septembre 2020 ;

**Vu** la délibération n° 28-2017 du Conseil communautaire du 7 février 2017 notifiant la création d'un Office de tourisme communautaire sous forme associative ;

**Vu** la délibération n° 183-2021 du Conseil Communautaire du 14 décembre 2021 autorisant le Président à signer la convention d'objectif 2022-2024 avec l'Office de tourisme des Baronnies en Drôme Provençale ;

**Considérant** que suite à la réforme des critères de classement en 2012, les offices de tourisme sont classés, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2014, en 3 catégories et non plus en étoiles (4) ;

**Considérant** que les critères de classement ont été intégralement revus afin de coller davantage aux attentes des visiteurs du 21<sup>ème</sup> siècle : connexion wifi, site web mobile... ;

**Considérant** que l'Office de tourisme communautaire est classé en catégorie 1 (la plus élevée) depuis 2014 ;

**Considérant** que le Conseil communautaire du 11 février 2020 a validé le renouvellement de la demande de classement (délibération n° 15-2020) ;

**Considérant** que ce classement étant valable 5 ans, l'Office de tourisme communautaire des Baronnies en Drôme Provençale doit déposer un nouveau dossier de candidature au cours du second semestre 2024 ;

**Considérant** que ce classement en catégorie 1 est un critère indispensable pour les communes classées station de tourisme (communes de Montbrun-les-Bains et Nyons).

**Considérant** que pour finaliser le dossier de candidature et le transmettre à la Préfecture de la Drôme en charge de l'instruction, il convient que le Conseil communautaire de la Communauté de communes des Baronnies en Drôme provençale délibère et se prononce en faveur du renouvellement du classement de l'Office de tourisme communautaire en catégorie 1 ;

**Considérant** que la Convention d'objectifs 2022-2024 signée entre la CCBDP et l'Office de tourisme a prévu un classement en catégorie 1 ;

**Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré et procédé au vote décide**

**POUR : 68**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

**D'AUTORISER** l'Office de tourisme communautaire des Baronnies en Drôme Provençale à solliciter le renouvellement de son classement en catégorie 1 ;

**DE MANDATER** le Président à signer tous les documents relatifs à cette délibération.

Transmission en préfecture le : 16/09/2024

Mise en ligne le : 16/09/2024

Ampliation à :

La Secrétaire de séance,  
Fabienne BARBANSON

Le Président,  
Thierry DAYRE